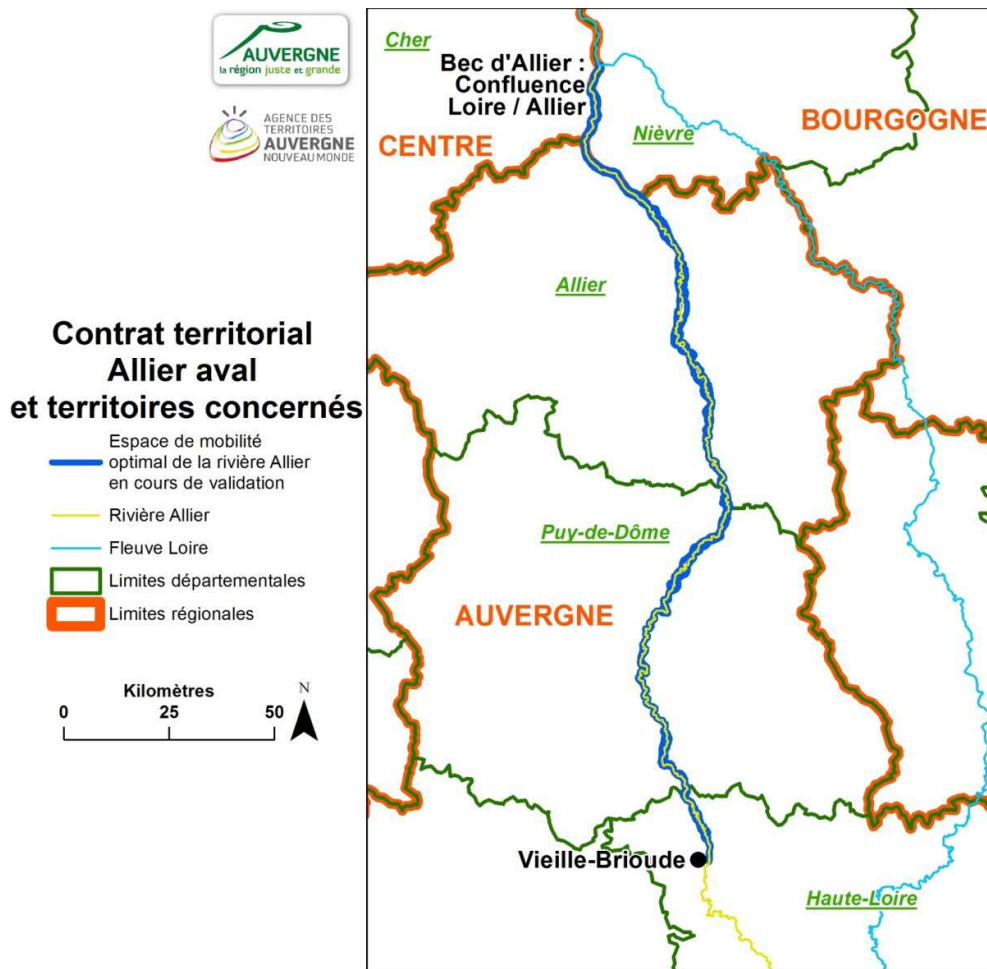


Portage par l'Établissement du contrat territorial Val d'Allier en phase de mise en œuvre

En juillet 2014, la Région Auvergne a initié, avec le soutien de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, une démarche préalable à la signature d'un contrat territorial sur l'axe alluvial de la rivière Allier entre Vieille-Brioude et Nevers.



Par courrier en date du 25 novembre 2014, dont copie est jointe en annexe, le Président de la Région Auvergne indique que, sa collectivité n'ayant pas vocation à assurer le rôle de structure coordonnatrice de cette procédure en phase de mise en œuvre, il sollicite un positionnement de l'EP Loire quant au portage de l'animation et de la coordination dudit contrat.

Dans une logique de continuité d'action, en lien notamment avec le SAGE Allier aval pour lequel l'Établissement a accepté de poursuivre son rôle de structure porteuse en phase de mise en œuvre, il est proposé de donner un accord de principe favorable au portage du contrat territorial Val Allier, sous réserve de la finalisation des modalités techniques, administratives et financières de cette intervention et de l'obtention des moyens financiers nécessaires.

Il est proposé au Comité syndical d'approuver la délibération correspondante.



LE PRÉSIDENT

Président de la Commission
«Ressources Naturelles»
du Comité des Régions d'Europe
Ancien Ministre
DGA-ADT/AD/PA

CLERMONT-FERRAND LE,

25 NOV. 2014

Monsieur Jean-Pierre LE SCORNET
Président de l'Etablissement Public Loire
2 Quai du Fort Alleaume
CS 55708
45057 ORLEANS CEDEX

Objet : Portage de la phase de mise en œuvre du Contrat Territorial sur l'axe Allier aval

Notre réf. : 193156

Monsieur le Président,

Toute correspondance
doit être adressée
de façon impersonnelle à :

Monsieur le Président
de la Région
Hôtel de la Région
59 boulevard Léon-Jouhaux
CS 90706
63050 Clermont-Ferrand
Cedex 2
Tél. : 04 73 31 85 85

La rivière Allier constitue pour le bassin de la Loire un corridor écologique et de développement unique.

La Région s'est engagée au sein du SAGE Allier aval ainsi que dans le Plan Loire à préserver et restaurer cet axe stratégique.

Aujourd'hui, la Région, en lien avec les objectifs du Schéma régional de Cohérence Ecologique, a accepté de porter la phase d'écriture d'une nouvelle contractualisation visant la préservation et la restauration des masses d'eau, conformément aux objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE). La Région a donc initié avec le soutien de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne une contractualisation sur l'axe alluvial de l'Allier entre Vieille-Brioude et Nevers. Cette première étape a débuté en juillet 2014 et prendra fin avec la signature du contrat prévue en juillet 2015.

Cependant, la Région n'a pas vocation à porter l'animation et la coordination de ce contrat durant ses 5 années de mise en œuvre (2015-2020). Cette mission consisterait à faire le lien entre les différents maîtres d'ouvrages regroupés dans ce contrat, éventuellement les aider à présenter des dossiers aboutis aux différents financeurs, mais aussi à assurer la présentation des bilans d'activités du contrat et à communiquer sur les avancées du programme.

A noter que la structure coordinatrice peut aussi, si elle le souhaite, porter une maîtrise d'ouvrage sur certaines opérations.

.../...



Ce contrat concerne 3 régions et 5 départements. Aussi, l'Etablissement Public Loire (EPL), de par ses compétences et également son portage du SAGE Allier aval, apparaît comme la structure existante la plus légitime pour assurer la coordination de la mise en œuvre du contrat sur ce territoire.

Ainsi, la Région Auvergne, membre de votre syndicat mixte, sollicite un positionnement officiel de l'Etablissement Public Loire pour le portage de l'animation et de la coordination du Contrat Territorial Allier aval pendant ses 5 années de mise en œuvre prévues à partir de juillet 2015.


L'implication de votre collectivité sur ce dossier pourrait, si vous en êtes d'accord, se concrétiser dès février 2015 par un dépôt commun du projet de contrat auprès des instances de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

La Direction Générale Adjointe de l'Aménagement Durable des Territoires (Pôle Environnement et Énergies, Amandine DEGUILHEM, ☎ 04.73.31.75.97, ✉ a.deguilhem@cr-auvergne.fr) reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Le Président du Conseil régional



René SOUCHON

Copie aux représentants de la Région Auvergne à l'EPL : André Chapaveire, Nicole Rouaire, André Chassaigne, Henri Malavaud

